

DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4<sup>ème</sup> séance

Séance du 24 juin 2022

Date de convocation :

Le 17 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 24 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 11 heures 00 minutes, s'est tenu entièrement par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

## Etaient présents : 29 conseillers communautaires

## Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 29

Votants : 31 (dont 2 pouvoirs), le président s'étant retiré

▪ Dont pour : 31

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Vice-présidents :** M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAS- Mme Sandra ENJARIC- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE- M. Dominique THEOPHILE

Secrétaire de séance :

Mme Sandra ENJARIC

## Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

**Vice-président :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

**Autre conseiller communautaire :** Mme Jaqueline FAVORINUS à Mme Lyliane PIQUION

Délibération n°2022.06.04/302

Approbation du  
compte administratif  
de l'exercice 2021 :

. Budget annexe  
Environnement et cadre de vie

## Nombre de conseillers absents excusés : 10

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) pouvoir à Mme Nadège THEOPHILE absente

**Autres membres du bureau :** Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires :** M. Fabert MICHELY- M. Olivier SERVA- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

En cours de séance :

**Vice-président :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

Rapporteur

M. Didier MERIDAN

## Nombre de conseillers absents non excusés : 6

**Vice-présidents :** Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** M. William SURDIN

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Fred EUSTACHE- Mme Nadège THEOPHILE

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 08 JUIL. 2022

- publication sur le site internet ou

notification, le : 13 JUIL. 2022

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'Instruction comptable des communes M14 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

**VU** la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**VU** la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission finances réunie le 14 juin 2022 ;

**Considérant** que le président Monsieur Eric JALTON a quitté temporairement la séance pour ne pas prendre part à la phase de vote, après approbation à l'unanimité des présents, en l'absence des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vice-présidents, la présidence est assurée par le 5<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Georges BREDET ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** De voter le compte administratif de l'exercice 2021 - *Budget annexe environnement et cadre de vie* comme présenté au rapport :

		Recettes	Dépenses	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	Réalisations en 2021	25 047 655,43 €	27 319 122,39 €	-2 271 466,96 €
	Reports de 2020	5 088 046,17 €		5 088 046,17 €
	<b>TOTAL</b>	<b>30 135 701,60 €</b>	<b>27 319 122,39 €</b>	<b>2 816 579,21 €</b>
	Restes à réaliser/à reporter en 2020	0,00 €	957 776,93 €	-957 776,93 €
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>30 135 701,60 €</b>	<b>28 276 899,32 €</b>	<b>1 858 802,28 €</b>
Section d'investissement	Réalisations en 2021	1 175 028,73 €	136 232,04 €	1 038 796,69 €
	Reports de 2020	1 792 717,14 €		1 792 717,14 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 967 745,87 €</b>	<b>136 232,04 €</b>	<b>2 831 513,83 €</b>
	Restes à réaliser/à reporter en 2020	0,00 €	1 100 366,87 €	-1 100 366,87 €
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>2 967 745,87 €</b>	<b>1 236 598,91 €</b>	<b>1 731 146,96 €</b>
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		<b>33 103 447,47 €</b>	<b>29 513 498,23 €</b>	<b>3 589 949,24 €</b>

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 07 JUL. 2022

P° le président

Le président de séance



Georges BREDET

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 00 JUL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 13 JUL. 2022
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 13 JUL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 13 JUL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 13 JUL. 2022

